



Actualités

■ Pêche de loisir en mer : déclaration des captures obligatoire dès janvier 2026

À partir du 10 janvier 2026, la pêche de loisir en mer va évoluer avec une nouvelle réglementation européenne.
Pour certaines espèces sensibles, il faudra s'enregistrer en ligne et déclarer ses captures via une application officielle.



■ Ponton C

Des travaux de remplacement du ponton C, ainsi que des extrémités des pontons D, E et F, vont être engagés à la fin du mois.
Ces travaux visent à améliorer la sécurité et le confort d'amarrage, tout en garantissant la durabilité des infrastructures.
Afin de permettre leur bon déroulement, les bateaux concernés seront temporairement déplacés sur d'autres emplacements du port. Les usagers directement impactés seront contactés individuellement par l'équipe portuaire pour organiser ces mouvements dans les meilleures conditions.
Nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre collaboration pendant cette période de chantier.

■ Bientôt le renouvellement des contrats

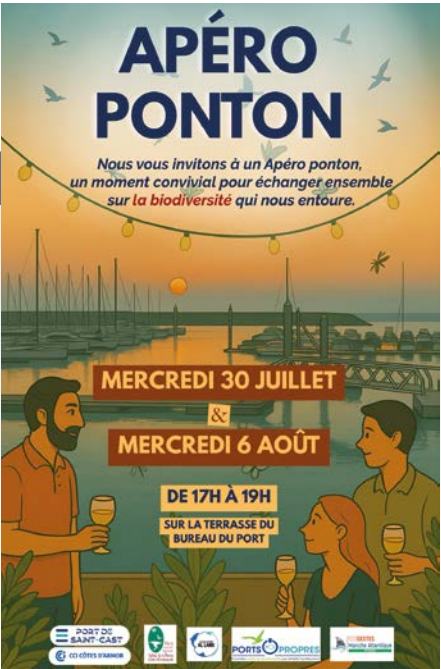
Dans la poursuite de notre démarche de dématérialisation, le renouvellement des contrats annuels se fera **en ligne via votre espace client Seaport**, avec **signature électronique sécurisée (Usign)** : une démarche plus simple, plus rapide et plus écologique !
Vous recevrez prochainement un mail décrivant la procédure.
Pensez à transmettre votre attestation d'assurance à jour avant le renouvellement et à régulariser vos factures en attente, sans quoi les contrats ne pourront être renouvelés.
<https://plaisance.cotesdarmor.cci.fr/fr/>

Vie au port



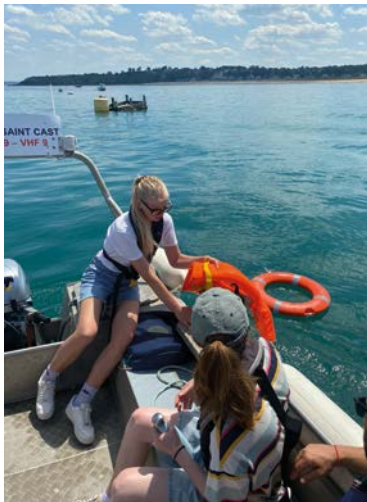
Apéro ponton

Le port de Saint-Cast et Le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Vallée de la Rance - Côte d'Emeraude ont organisé deux « Apéro-ponton » durant la saison.
Les plaisanciers étaient très nombreux au rendez-vous !
Ce fut un agréable moment de convivialité et d'échange sur les enjeux environnementaux et la biodiversité portuaire !



Prévention des situations d'urgence

Dans le cadre de notre engagement dans les domaines de la protection de l'environnement et de la sécurité, le port de Saint-Cast organise régulièrement des **exercices d'urgence** afin de tester et d'améliorer ses procédures internes.
Cet été, plusieurs mises en situation ont été menées avec l'équipe, et notamment avec nos **agents saisonniers : manipulation des extincteurs, exercice "homme à la mer", panne moteur...**
L'objectif est de garantir que chacun sache **réagir efficacement et en toute sécurité** face aux incidents pouvant survenir dans le cadre de leurs missions.
Ces entraînements réguliers contribuent à renforcer la **culture sécurité** des agents et à assurer la **protection des personnes, des biens et de l'environnement**.



Quand le Bureau du Port se transforme en toile urbaine

Dans le cadre du Festival *Just Paint*, organisé par la Mairie de Saint-Cast et en partenariat avec l'association « Street Art Colors BZH », la CCI 22 a été sollicitée pour accueillir une œuvre artistique sur deux façades du Bureau du Port de Saint-Cast. Le Bureau du Port se pare désormais de couleurs et de créativité pour le plaisir de tous !



Animaux de compagnie

De nombreuses incivilités ont été relevées cet été concernant les animaux de compagnie, qui ont généré des doléances au Bureau du port, de la part des usagers permanents et visiteurs.

Nous vous rappelons le règlement d'exploitation du port :

Accès des animaux :

Les animaux, notamment les chiens, circulant sur les pontons et passerelles, **doivent être tenus en laisse**.
Leurs propriétaires sont tenus de **nettoyer toute déjection sur les quais, pontons, passerelles ou catways**.

Nous vous remercions de bien vouloir vous conformer à ce règlement qui est une règle de savoir-vivre.



Enquête

Cette année 164 usagers permanents et 158 visiteurs ont répondu à notre enquête : Vous retrouverez les résultats prochainement sur notre site web.
Nous vous remercions vivement de votre participation !

Festivités et évènements

- **21 au 22 novembre** : Finale départementale J80 - CN Saint-Cast
- **13 au 14 décembre** : Trophée CCI 22 Régate de Noël - CN Saint-Cast



Suivez toutes les actualités portuaires de la CCI²² sur Twitter. > [CCI22_Ports](#)



Rejoignez le port de Saint-Cast sur Facebook ! > [portdesaintcast](#)

Rappels et Bonnes pratiques

Afin de rendre votre présence / séjour plus agréable, d'assurer la sécurité de tous et de contribuer au respect de l'environnement, quelques rappels :



■ L'hiver approche !

La saison des coups de vent commence, pensez à vérifier votre amarrage et vos mouillages : contrôlez en particulier l'état de vos manilles, axes et sécurités (goupilles, freins, colliers).
Nous vous recommandons de vérifier ou faire vérifier par un professionnel vos installations électriques pouvant être à l'origine, en cas de non-conformité, d'un incendie.
N'oubliez pas de frapper vos drisses au balcon ou en bout de bôme afin de ne pas les laisser claquer contre le mât.
[Retrouvez tous nos autres conseils et bonnes pratiques dans le document joint « Bonnes pratiques hivernage ».](#)



■ Vitesse dans le port

La vitesse doit être réduite au minimum nécessaire : pas de vague, pas de danger.
- 5 nœuds dans le chenal ;
- 3 nœuds dans le port.



■ Attention aux déchets dangereux !

Lors de la maintenance des bateaux, certains produits utilisés – peintures, solvants, huiles usagées, batteries ou produits chimiques – peuvent présenter des risques pour la santé et pour l'environnement. Même en petites quantités, ces déchets sont dangereux et doivent être traités correctement.
Pour préserver notre port et la qualité de l'eau, merci de ne jamais les jeter à terre, dans les eaux ou dans les poubelles classiques. Une déchetterie portuaire est à votre disposition sur la zone technique pour leur recyclage ou traitement sécurisé.
Ensemble, protégeons notre littoral et notre port !
[Retrouvez tous nos autres conseils et bonnes pratiques dans les documents joints « Bonnes pratiques : Pensez sécurité et environnement » et « Bonnes pratiques pour un carénage éco-responsable ».](#)



■ Risque de chute / glissade

Par temps de pluie ou de gel, les bas de passerelles et la terrasse du Bureau du Port peuvent devenir particulièrement glissants. Redoublez de vigilance !
Pensez à utiliser les mains-courantes sur les passerelles et à ranger vos amarres sur les pontons pour éviter tout risque de chute.



■ Incivilités

Des accidents liés à des collisions entre navires et avec les équipements du port sont relevés fréquemment.
Nous comptons sur votre savoir-vivre : prévenez immédiatement le Bureau du Port par téléphone, 02 96 81 04 43 ou VHF, canal 09, en cas d'incident.
Attention, même si vous n'avez causé que des dégâts matériels, vous devez tout mettre en œuvre pour permettre de vous identifier. Le fait de ne pas se déclarer peut-être considéré comme un délit de fuite.



■ Respectons nos pontons et notre port !

Après la pêche, merci de ne pas vider les poissons directement sur les pontons ou les cales. Cette pratique génère des odeurs désagréables, des nuisances visuelles et attire les goélands, qui peuvent laisser des fientes sur les bateaux et équipements.

Pour toutes informations :

Saint-Cast Plaisance, Bureau du Port
22380 Saint-Cast, France
Telephone : 00.33.(0)2 96 81 04 43
stcast.plaisance@cotesdarmor.cci.fr
www.facebook.com/portdesaintcast
www.cotesdarmor.cci.fr

Vous recevez cet e-mail car vous êtes usagers du port. Conformément à la loi informatique et liberté, vous pouvez vous désabonner en contactant le bureau du port.

Crédit photos : CCI Port de St-Cast-Le Guildo

